
Adresse de la société populaire et épurée de Florac (Lozère), lors de la séance du 29 vendémiaire an III (20 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire et épurée de Florac (Lozère), lors de la séance du 29 vendémiaire an III (20 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 298;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17868_t1_0298_0000_2

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Séance du 29 vendémiaire an III

(lundi 20 octobre 1794)

Présidence de CAMBACÉRÈS

1

La séance s'ouvre à onze heures.

Un secrétaire fait lecture de la correspondance.

Les sociétés populaires de Florac [Lozère]^a, Belfort^b, Beaujeu^c et Compiègne^d, félicitent la Convention nationale sur ce qu'elle a fait succéder la justice à la terreur et sur son adresse au peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

Egalité Liberté ou la Mort

La Société populaire et épurée de Florac à la Convention nationale (2)

Représentans du Peuple,

Tel est donc le système de la malveillance, de tourner à son avantage les triomphes de la Révolution.

La hache de la loi a à peine abattu les têtes des conspirateurs, les maisons de détention n'ont pas été plutôt ouvertes à l'innocence opprimée, que toutes les aristocraties ont menacé les patriotes et effrayé de dénoncer les Hercules de la Révolution, comme complices de Robespierre.

L'homme timide a pu trembler un moment sur le sort de la chose publique, mais le Républicain courageux fier de la vertu de ses représentans, n'a pas été frappé de crainte; et persuadé que les menées des aristocrates, des modérés et des hypocrites, ne pourroient servir qu'à mieux les faire reconnoître, a attendu avec

silence et fermeté le moment où la justice nationale éclateroit sur eux.

Il est arrivé ce moment, où la malveillance doit être engloutie dans l'abyme qu'elle a voulu creuser à la Liberté. Ce bouclier impénétrable doit renverser les ennemis par la réaction des coups qu'ils lui portent; ainsi ce n'est plus par la terreur qu'il faut les contenir; c'est par la justice qu'il faut les anéantir; c'est par cette juste sévérité, qui d'une main écrase le méchant et de l'autre protège et fait triompher l'innocent, que le Gouvernement révolutionnaire doit amener le vaisseau de la République au port de la sécurité.

Que l'aristocrate, n'a guères terrifié, se réjouisse un moment du relâchement qu'il a cru apercevoir dans le Gouvernement révolutionnaire; que le lâche modéré préférant son repos à la Liberté désire la fin de vos mesures sévères, mais justes; que le sombre hypocrite, rempli de fiel jette le voile de la dissimulation; que l'audacieux intriguant dépasse la ligne de la Révolution; que le faux Republicain regrête le règne des vexations et s'apitoye sur le supplice des Catilina, ils n'obtiendront pas de triomphe sur les patriotes; leur joie ou leur ressentiment auront le sort des Phosphores, comme ceux-ci disparaissent devant la lumière, de même ils disparaîtront devant votre énergie.

Non, Représentans, la Révolution ne peut retrograder; le Peuple entier veut la Liberté, et vous avez jurés de la lui donner; il prodigue son sang et ses trésors pour terrasser ses ennemis, et vous devez diriger les mouvemens de son courage et l'emploi de sa force, dans la crise qui semble menacer la France; ce n'est pas à nous à vous indiquer des nouveaux devoirs à remplir, mais nous attendons avec confiance, que des mesures justes, des lois sévères assureront à jamais le triomphe de la Révolution, et le bonheur des Français.

Vive la République, vive la Convention nationale.

(1) P.-V., XLVII, 272.

(2) C 322, pl. 1356, p. 1. Adresse imprimée de 3 p. *Bull.*, 29 vend.

BRANCILHON, *président*,
PONS, TEISSONNIERE, *secrétaires*.